

ARTICLE 1 : ORGANISATION

- L'association «Tennessee Mockingbird de Villiers en Bière », organise le Samedi 16 MAI 2020 un rallye touristique en voiture.
- Le but du rallye consiste à trouver différents indices liés aux événements, curiosités, monuments ou personnalités qui font la richesse du patrimoine touristique et historique des environs de « Villiers en Bière» et qui guideront les équipages sur nos routes
- La distance totale à parcourir dans la journée est d'environ 50 kilomètres.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Ce rallye est ouvert à tous les habitants de Villiers et aux adhérents du TMVEB (avec famille et amis), chacun peut former un équipage composé de deux à cinq personnes maximum.
- Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un parent.
- Les véhicules acceptés sont les voitures uniquement.
- Le droit d'inscription est fixé à 5 euros par personne à régler à l'inscription
- L'inscription se fait par courrier au 1 domaine de la gardiole

77190 Villiers en Biere

ou par mail à l'adresse suivante : rallye@tennessee-mockingbird.com

Le bulletin d'inscription et le règlement du rallye sont téléchargeables sur le site internet : Tennessee Mockingbird de Villiers en Bière

- L'inscription n'est valide qu'après réception du bulletin d'inscription complété et du règlement des frais de participation
- **Clôture des inscriptions au plus tard le DIMANCHE 26 AVRIL 2020 à 20H00.**
- Chacun doit prévoir son panier pique nique pour le midi.,

- L'équipage ainsi que le véhicule doivent respecter les règles du Code de la Route.
- L'association « Tennessee Mockingbird de Villiers en Bière » décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir.

Quelques règles de courtoisie ...

Nous sommes tous des éco citoyens, merci de respecter l'environnement.

En cas d'abandon du rallye, merci de prévenir les organisateurs aux numéros de téléphone indiqués dans l'enveloppe de secours remise le jour de la manifestation.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU RALLYE

- **Accueil des équipages impérativement à 8h30 sur le parking de la salle « les granges » à villiers en biere**
- Il sera remis aux concurrents les documents nécessaires au rallye,
- **Un apéritif suivi d'un repas offerts par l'association clôtureront cette journée.**

ARTICLE 4 : CLASSEMENT

- Le rallye touristique n'est pas une course de vitesse. L'équipage gagnant est celui qui a totalisé le plus grand nombre de points au cours des différentes étapes.
- En cas d'ex æquo, les gagnants seront départagés par une question subsidiaire.
- Les réponses aux énigmes, aux indices, aux questions devront être lisibles et inscrites au stylo à bille. Une seule réponse sera acceptée par question. En l'absence d'une de ces conditions, aucun point ne sera attribué.

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ

- La participation au Rallye touristique implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ANNULATION

- Il n'y aura ni annulation ni remboursement.

ARTICLE 7 : PRINCIPE DU RALLYE

- Navigation

Le parcours est tenu secret jusqu'au moment du départ.

La navigation se déroule avec une succession d'étapes.

J'ai lu et j'accepte le règlement du rallye touristique:

Nom du capitaine : Prénom : Signature :

Date :